

MAIRIE
DE
SAINT-JUST-LUZAC



Saint-Just-Luzac le 25 août 2023

Monsieur le Président de la FCPE
de Saint-Just-Luzac
4 Rue du temple
17 320 Saint-Just-Luzac

Objet : réponse à vos préoccupations RGPD -
Votre courrier du 18/08/2023

Monsieur le Président de la FCPE de Saint-Just-Luzac,

Je reviens vers vous à propos de la lettre ouverte que vous m'avez adressée relative à la base légale permettant de demander aux parents des enfants scolarisés dans notre école une attestation employeur et de vos craintes du non-respect de la loi RGPD. Je remarque qu'à ce jour, vous n'avez pas répondu à la proposition de rendez-vous que je vous ai adressée pour éclaircir cette inquiétude.

Mes équipes et moi ne sommes pas sans savoir que ce document ne figure pas dans le décret n°2020-811 du 29 juin 2020, article D.131-3-1 qui fixe les documents qui peuvent être demandés à l'appui d'une demande d'inscription aux services périscolaires. Néanmoins, il revient aux Maires de définir les pièces obligatoires dans le règlement intérieur qui devient alors la base légale. Je précise que les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie existent depuis de nombreuses années.

Concernant le dépôt sur un logiciel en ligne, l'article L.131-6 du code de l'Éducation nationale, indique « le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune ».

Je vous rassure sur le fait que le Site CITYVIZ répond à toutes les exigences de la loi RGPD. De plus, les agents de la ville en charge de ce dossier sont, non seulement formés au respect de la loi mais également très sensibilisés aux principes de discrétion et de réserves liés à leur fonction. Je réponds d'eux et ne pense pas que vous puissiez en douter ou même pouvoir me citer un événement qui prouverait l'inverse.

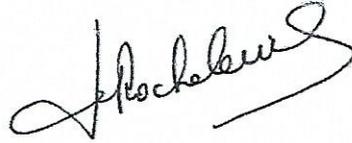
.../...

La Commune de Saint-Just-Luzac a conventionné dès 2018 avec le syndicat départemental d'informatique SOLURIS pour s'assurer de la protection des données.

Je tiens à vous préciser qu'à ce jour un grand nombre de parents ont déposé leur dossier sur le portail famille et qu'aucun d'entre eux n'a fait de remarque sur le fait de devoir fournir une attestation employeur.

J'ajoute que, comme vous avez fait paraître la lettre qui m'était adressée sur la page Facebook FCPE St-Just-Luzac, je vais me permettre de diffuser sur le site de la ville ma réponse à vos préoccupations.

Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU
Maire de SAINT-JUST-LUZAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ghislaine Le Rocheleuil-Begu', written in a cursive style.

Copie : Siège FCPE Paris